

DOUBLEMENT DES FRANCHISES MEDICALES !!!

La Fédération FO-SPSS condamne cette annonce qui fragilise l'accès aux soins des plus précaires et génère un risque financier accru pour les hôpitaux publics.

La Fédération FO des Personnels des Services Publics et des Services de Santé (FO-SPSS) dénonce avec fermeté le doublement des franchises médicales, qui constitue une nouvelle mesure de transfert du financement de notre système de santé vers les assurés sociaux.

Présentée comme une réponse aux impératifs budgétaires, cette décision pénalise en premier lieu les patients, notamment les plus fragiles, les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes âgées et celles en situation de précarité. Pour FO-SPSS, faire supporter aux usagers une part toujours plus importante du coût de leur prise en charge revient à remettre en cause le principe fondateur de la Sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Au-delà de ses conséquences pour les assurés, cette mesure aura également des répercussions directes sur les établissements publics de santé. Les hôpitaux publics, qui ont pour mission d'accueillir et de soigner l'ensemble de la population sans distinction de ressources, seront en première ligne face à l'augmentation des restes à charge.

Déjà confrontés à une progression constante des créances irrécouvrables, les établissements hospitaliers devront faire face à une hausse prévisible des factures demeurant impayées. Par ailleurs, les patients les plus précaires, qui renoncent souvent aux soins ou ne sont pas en capacité de régler les sommes restant à leur charge, seront les premiers pénalisés par cette augmentation. Cette situation fragilisera encore davantage les budgets hospitaliers, déjà fortement dégradés par des années de sous-financement, sans pour autant générer les économies attendues.

FO-SPSS rappelle que les hôpitaux publics ne peuvent être transformés en organismes de recouvrement. Leur vocation est de soigner, d'assurer la continuité du service public hospitalier et de garantir un égal accès aux soins pour tous. Alourdir les restes à charge revient à accentuer les inégalités sociales de santé, à favoriser le renoncement aux soins et à reporter, à terme, des prises en charge plus lourdes et plus coûteuses pour la collectivité.

La Fédération FO-SPSS exige l'abandon de cette mesure et réaffirme son attachement à un financement solidaire de la Sécurité sociale, garantissant un accès effectif aux soins sans obstacle financier. Les difficultés budgétaires de notre système de santé ne sauraient être résolues en faisant peser de nouvelles charges sur les patients ni en aggravant les difficultés financières des hôpitaux publics.

De plus, cette nouvelle attaque contre le pouvoir d'achat des assurés rend plus incompréhensible encore l'attitude du Gouvernement qui continue de repousser les arbitrages sur la Protection Sociale Complémentaire des agents de la Fonction Publique Hospitalière. Alors que les hospitaliers sont eux-mêmes directement

concernés par l'augmentation du reste à charge, les négociations s'enlisent depuis des mois et les moyens financiers envisagés demeurent très largement insuffisants pour ne pas dire faméliques. Pour la Fédération FO-SPSS, il est désormais indispensable que le Gouvernement revoie très significativement à la hausse l'enveloppe financière en faveur de la PSC des hospitaliers.

Par ailleurs et plus que jamais, FO réaffirme son exigence du maintien, de la sécurisation et du développement du dispositif des soins gratuits prévu par les articles L.722-1 et L.722-2 du Code général de la fonction publique, qui constitue un droit historique des personnels hospitaliers. À l'heure où l'exécutif envisage de faire payer davantage les patients, il serait inacceptable qu'il continue, dans le même temps, à différer une réforme ambitieuse de la PSC ou à ne pas développer les soins gratuits dont devraient bénéficier les agents hospitaliers.

FO-SPSS continuera de défendre un service public hospitalier doté des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions, dans le respect des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice sociale qui fondent notre modèle de protection sociale

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 23 Juillet 2026

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS